



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure aux dispositions du règlement de zonage numéro 142

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée Claudia Baril, directrice générale associée de la municipalité de Sainte-Marthe :

QUE lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 12 juillet 2022, à 20 h 00 au 776, rue des Loisirs, Sainte-Marthe, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Lot 2 397 461, rue Patrice

Nature et effet de la demande :

Demande de dérogation mineure afin d'autoriser l'aménagement de trois (3) cases de stationnement en cour avant d'une habitation tri familiale. L'article 512, tableau 1, du règlement de zonage numéro 142 mentionne que les cases de stationnement doivent être localisées en cours latérales ou arrière. De plus, la demande vise à autoriser trois (3) accès à un espace de stationnement tandis que le susdit règlement n'autorise qu'un (1) seul accès selon l'article 513, tableau 2.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de ladite séance du conseil.

DONNÉ à Sainte-Marthe, ce vingt-deuxième jour du mois de juin 2022.

Claudia Baril
Directrice Générale associée

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Claudia Baril, Directrice Générale associée, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre midi et dix-sept heure le 22 juin 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce vingt-deuxième jour du mois de juin 2022.

Claudia Baril
Directrice Générale associée